

oct. 2018 > juin 2020
à **GRENOBLE** incluant
une mobilité à **LISBONNE**

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 8 à 20 stagiaires

DURÉE

700 h aux CEMÉA (20 semaines) et
500 h minimum d'expérience pratique.
Pour les personnes déjà en poste, ces
heures sont comprises dans le cadre
habituel de leur temps de travail.

PRIX : 8400 €**INSCRIPTION**

Gratuite et obligatoire auprès des
CEMÉA avant le **10 juillet 2018**.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Obtenir un devis ou un dossier
d'inscription s'adresser à :

Christelle CUTILAS
secretariat@cemearhonealpes.org

TESTS DE PRÉSÉLECTION

28 juin et/ou 4 sept 2018

POSITIONNEMENT

du 3 au 5 octobre 2018

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

www.cemearhonealpes.org/DEJEPS

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est inscrit
au **niveau III** du Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).

Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle
de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités
physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

La spécialité **Animation Socio-éducative ou Culturelle** du DEJEPS confère à son
titulaire les compétences suivantes, attestées par le référentiel de certification :

- **Concevoir** un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation
- **Coordonner** la mise en œuvre d'un projet d'action
- **Conduire** des démarches pédagogiques
- **Conduire** des actions de formation.

Par ailleurs, la mention **Développement de Projets, Territoires et Réseaux** confère à son
titulaire les compétences suivantes, attestées par le référentiel de certification :

- **Piloter** la mise en œuvre de **projets d'animation** dans le cadre des valeurs
de l'éducation populaire
- **Soutenir** le travail de **l'équipe**
- **Organiser** le **travail partenarial**
- **Mettre en œuvre** des **démarches participatives** d'éducation populaire
- **Accompagner** l'**implication des bénévoles**
- **Organiser** la **mobilisation des moyens**
- **Conduire** des **interventions de formation** au sein de son équipe.

Les titulaires du DEJEPS mention DPTR exercent notamment leurs activités dans
le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de
collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-
social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire.

Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir avec **tous les publics**.

Formation conforme à la réglementation en vigueur :

Arrêté du 20 nov 2006 portant organisation du DEJEPS spécialité Animation Socio-éducative ou Culturelle
Arrêté du 27 avr 2007 portant création de la mention Développement de Projets, Territoires et Réseaux du DEJEPS



Certification FAC
CPS FAC 121

Portée disponible sur www.icert.fr

En tant qu'Organisme de Formation, les
CEMÉA RHÔNE-ALPES sont titulaires d'une
certification nationale



répondant aux exigences du décret qualité
n°2015-790 du 30 juin 2015 délivrée
par l'organisme ICERT et reconnue par
le CNEFOP.

LES DE CETTE FORMATION

- + Un stage de **15 jours** dans un **pays de l'Union Européenne** dans le cadre du dispositif  **Erasmus+**
- + Un **réseau national, 80 ans d'expérience** dans la formation, un **mouvement pédagogique** d'Education nouvelle
- + 2 jours de formation **Valeurs de la République et laïcité** dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par le CGET  **Valeurs de la République et Laïcité**

L'animateur de niveau III, coordinateur de projet

Le niveau III exprime l'autonomie et la complexité des tâches et fonctions exercées.

L'animateur de niveau III occupe une fonction de conception, de coordination et de mise en œuvre de projet.

Ces projets doivent répondre à des problématiques complexes rencontrées par les publics sur des territoires en privilégiant la dimension pluridisciplinaire d'intervention partenariale et de réseaux.

LA CONCEPTION DE PROJET

Le sens du projet

Au-delà de la méthodologie du projet, ces professionnels devront s'inscrire dans une démarche de transformation du réel à partir de l'identification d'une situation problème vécue par un public à un niveau local et concret.

Nous devons préparer les animateurs à bien apprécier les dimensions transformation, faisabilité et pertinence, des projets socio-éducatifs ou culturels.

Ces projets doivent reposer sur une dimension diagnostique de la situation et des publics visés en prenant en compte l'ensemble des variables tant internes, au sein de la structure, qu'externes : les différents environnements.

Cet aspect de penser le « sens » du projet est particulièrement attendu de la part des animateurs œuvrant dans des structures qui s'inscrivent dans la mouvance de l'éducation populaire.

La fonction diagnostique

L'animateur doit être en capacité de problématiser les questions qui se posent sur le terrain professionnel. Il doit être outillé pour analyser ce qui se passe sur son terrain en rapprochant les constats et les observations de références théoriques ou de connaissances générales, lesquelles doivent l'aider à élaborer une réflexion débouchant sur des actions concrètes de transformation ou d'amélioration de la situation des publics.

LA COORDINATION DE PROJET

L'animateur de niveau III coordonne des ressources (humaines, financières, matérielles, techniques et de communication) afin de pouvoir mettre en œuvre des projets à court et moyen termes (les projets à long terme nous semblent relever du niveau II et de l'analyse stratégique).

Pour l'éducation populaire, la mobilisation des ressources humaines s'entend aussi bien sur la dimension des réseaux de partenaires, de bénévoles, qu'à l'interne de l'équipe, de l'institution.

Dans une logique d'éducation populaire, les démarches de mobilisation des acteurs doivent s'inscrire dans une visée :

- émancipatrice (l'action est source de développement pour les acteurs comme pour le système)
- d'inscription des acteurs dans une démarche participative.

Sans aller jusqu'à la notion de direction qui relève conventionnellement du niveau II, les fonctions de coordination doivent également aborder les aspects financiers, techniques et de communication en lien avec le projet.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les démarches pédagogiques

Nous chercherons à développer la capacité des animateurs à concevoir des démarches pédagogiques qui articulent de manière argumentée les projets institutionnels, les spécificités des publics concernés et les caractéristiques des milieux de l'action.

Cette capacité à se situer dans une logique de conception et non d'exécution ou de reproduction signe le niveau III.

La fonction pédagogique doit aussi être abordée du point de vue de l'évaluation, en tant que processus de compréhension des effets de l'action permettant de réfléchir le sens, de rendre compte et d'adapter l'action tout au long du projet.

C'est aussi le rôle de l'animateur de niveau III d'aider l'équipe à interpréter les conduites, les réactions du public et des acteurs du projet.

La formation des acteurs

L'animateur de niveau III, dans ses fonctions de pilotage de projet et de coordination d'équipe, est amené à concevoir et réaliser des actions de formation.

Ces actions s'inscrivent dans une dimension de renforcement des capacités de réflexion, de distanciation et d'action des acteurs locaux.

Elles doivent se référer à une conception de la formation qui privilégie l'expérience des participants, l'alternance et l'appui sur des ressources locales sans omettre le recours à des experts tant que de nécessité.



Contenus de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois de formation en centre de formation.

Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

Deux Unités Capitalisables transversales quelle que soit la spécialité :

- UC1 : Être capable de concevoir un projet d'action
- UC2 : Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

Une unité capitalisable de spécialité :

- UC3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

Une unité capitalisable de mention :

- UC4 : Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Mobilité Européenne : Erasmus +

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle

Cette session intègre pour tous ses participants un module de formation qui se déroulera à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne.

Cette immersion (stage de 15 jours), permet aux animateurs professionnels en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

Les stagiaires bénéficieront aussi d'une possibilité, après leur formation, de partir vivre une expérience professionnelle de 90 jours dans un pays de l'Union Européenne.

Cet axe de formation a pour objectifs de permettre aux animateurs d'organiser et d'animer des séjours

de jeunes à l'étranger, d'acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'UE et de développer des compétences sociales et interculturelles d'adaptation pour travailler en équipe internationale.

Un accompagnement pédagogique sera proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil.

Ces apports sont de réels atouts pour la formation des animateurs. Ils leur permettront de développer, dans leur pratique professionnelle, des projets à dimension européenne et interculturelle ainsi que de nouveaux réseaux d'échanges entre structures de l'animation.

Modalités d'évaluation des stagiaires

Le DEJEPS est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation.

Exigences préalables

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à un minimum de 1600 heures

Les candidats doivent par ailleurs obligatoirement être titulaires d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.

Financement

Le DEJEPS peut être entrepris dans le cadre du plan de formation de l'employeur, d'une période de professionnalisation ou d'un Congé Individuel de Formation (CIF).

D'autres contrats existent mais chaque contrat est destiné à un public déterminé par des objectifs précis : le Contrat de Professionnalisation, le Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE), les Emplois d'Avenir, le Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, Hospitalières et de l'État (PACTE).

Les demandeurs d'emploi doivent faire valider leur projet de formation par leur conseiller Pôle Emploi.

Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans peuvent s'adresser à la mission locale de leur lieu de résidence. Ces derniers peuvent éventuellement bénéficier de l'aide individuelle à la formation de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes. Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.

L'ENGAGEMENT QUALITÉ DES CEMÉA POUR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION

L'ÉDUCATION NOUVELLE, DANS LA FORMATION, SE TRADUIT PAR :

- **La prise en compte de l'individualité** par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- **Le milieu de vie** et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental. L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation. **L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage.** La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que **le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.**
- La formation s'appuie sur **la prise en compte des représentations des apprenants** sur les objets d'apprentissage.
- Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la **dimension formative de l'évaluation** est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
- Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son **objectif historique d'émancipation** et de participation.

POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION, C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- Favoriser le développement des liens sociaux
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel

